



Plan Local d'Urbanisme Commune de VIRY



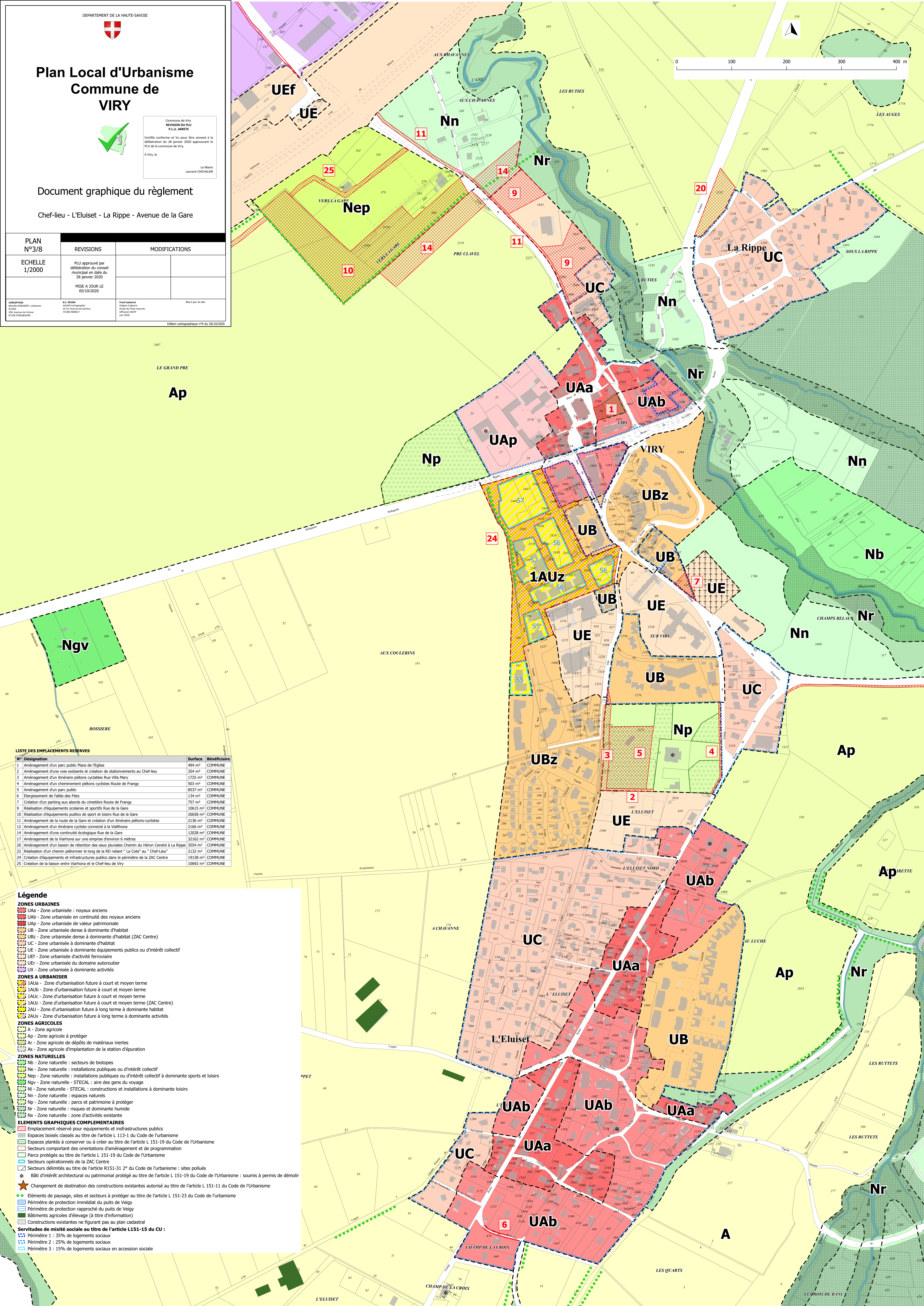
Commune de Viry
REVISION DU PLU
P.L.U. ARRETE
Certifie conforme et Vu pour être annexé à la
délibération du 28 janvier 2020 approuvant le
PLU de la commune de Viry.
A Viry, le
Le Maire
Laurent CHEVALIER

Document graphique du règlement

Chef-lieu - L'Eluiset - La Rippe - Avenue de la Gare

PLAN N°3/8	REVISIONS	MODIFICATIONS
ECHELLE 1/2000	PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2020 MISE A JOUR LE 05/10/2020	
CONCEPTION Moulin TERRAUST, Urbanisme RUE 204, Avenue de Colmar 91000 EVRY-COURCOURONNES	R.L. JORDAN INGEST Cartographie 10 rue de la République 91000 ANNECY	Ruel Substanciel Origine Cadastre Directeur de l'Etat Officiers GDFP Jan 2020

Edition cartographique n°6 du 26/10/2020



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un parc public Place de l'Eglise	494 m²	COMMUNE
2	Aménagement d'une voie piétonne et création de stationnements au Chef-lieu	354 m²	COMMUNE
3	Aménagement d'un itinéraire piétons cyclables Rue Villa Mary	1725 m²	COMMUNE
4	Aménagement d'un cheminement piétons cyclistes Route de Frangy	503 m²	COMMUNE
5	Aménagement d'un parc public	8537 m²	COMMUNE
6	Elargissement de l'allée des Fées	134 m²	COMMUNE
7	Création d'un parking aux abords du cimetière Route de Frangy	757 m²	COMMUNE
9	Réalisation d'équipements scolaires et sportifs Rue de la Gare	10615 m²	COMMUNE
10	Réalisation d'équipements publics de sport et loisirs Rue de la Gare	26658 m²	COMMUNE
11	Aménagement de la route de la Gare et création d'un itinéraire piétons-cyclistes	2136 m²	COMMUNE
12	Aménagement d'un itinéraire cycliste connecté à la Valrhona	2166 m²	COMMUNE
14	Aménagement d'une continuité écologique Rue de la Gare	12028 m²	COMMUNE
17	Aménagement de la Valrhona sur une emprise d'environ 6 mètres	32162 m²	COMMUNE
20	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales Chemin du Héron Cendré à La Rippe	3554 m²	COMMUNE
22	Réalisation d'un chemin piétonnier le long de la RD reliant "La Côte" au "Chef-Lieu"	2132 m²	COMMUNE
24	Création d'équipements et infrastructures publics dans le périmètre de la ZAC Centre	19138 m²	COMMUNE
25	Création de la liaison entre Valrhona et le Chef-lieu de Viry	10692 m²	COMMUNE

Légende

ZONES URBAINES

- UAa - Zone urbanisée : noyaux anciens
- UAb - Zone urbanisée en continuité des noyaux anciens
- UAp - Zone urbanisée de valeur patrimoniale
- UB - Zone urbanisée dense à dominante d'habitat
- UBz - Zone urbanisée dense à dominante d'habitat (ZAC Centre)
- UC - Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UE - Zone urbanisée à dominante équipements publics ou d'intérêt collectif
- UEf - Zone urbanisée d'activité ferroviaire
- UEr - Zone urbanisée du domaine routier
- UX - Zone urbanisée à dominante activités

ZONES A URBANISER

- 1AUa - Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
- 1AUb - Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
- 1AUc - Zone d'urbanisation future à court et moyen terme
- 1AUd - Zone d'urbanisation future à court et moyen terme (ZAC Centre)
- 2AUa - Zone d'urbanisation future à long terme à dominante habitat
- 2AUb - Zone d'urbanisation future à long terme à dominante activités

ZONES AGRICOLES

- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole à protéger
- Ar - Zone agricole de dépôts de matériaux inertes
- As - Zone agricole d'implantation de la station d'épuration

ZONES NATURELLES

- Nb - Zone naturelle : secteurs de biotopes
- Ne - Zone naturelle : installations publiques ou d'intérêt collectif
- Nep - Zone naturelle : installations publiques ou d'intérêt collectif à dominante sports et loisirs
- Ngv - Zone naturelle - STECAL : aire des gens du voyage
- Ni - Zone naturelle - STECAL : constructions et installations à dominante loisirs
- Nn - Zone naturelle : espaces naturels
- Np - Zone naturelle : parcs et patrimoine à protéger
- Nr - Zone naturelle : risques et dominante humide
- Nx - Zone naturelle : zone d'activités existante

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Emplacement réservé pour équipements et infrastructures publics
- Espaces boisés classés au titre de l'article L 113-1 du Code de l'urbanisme
- Espaces plantés à conserver ou à créer au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme
- Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Parcs protégés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme
- Secteurs opérationnels de la ZAC Centre
- Secteurs délimités au titre de l'article R151-31 2° du Code de l'urbanisme : sites pollués
- Bâti d'intérêt architectural ou patrimonial protégé au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme : soumis à permis de démolir
- Changement de destination des constructions existantes autorisé au titre de l'article L 151-11 du Code de l'urbanisme

- Eléments de protection, sites et secteurs à protéger au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme
- Périmètre de protection immédiat du puits de Veigy
- Périmètre de protection rapproché du puits de Veigy
- Bâtiments agricoles d'élevage (à titre d'information)
- Constructions existantes ne figurant pas au plan cadastral

Servitudes de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU :

- Périmètre 1 : 35% de logements sociaux
- Périmètre 2 : 25% de logements sociaux
- Périmètre 3 : 15% de logements sociaux en accession sociale